



Annulation de bail et commission agent immobilier

Par **Androsyn**, le **22/05/2011** à **17:59**

Bonjour,Je me permet de poser la questions suivante, il y a quelque semaine, j'ai signé un bail chez un notaire pour un local commercial, versé les mois de loyé d'avance ainsi que les frais de notaire et aussi la commission de l'agent immobilier en même temps. Vue que les propriétaire n'était pas présent, il n'y a pas eu de contre signature sur le bail, le notaire qui avait les plein pouvoir préfèrai attendre que le chèque soi sur son compte pour me remettre le bail signé. Quelque jour après me rendant compte que je ne voulais plus de ce local j'ai décidé avec l'accord du notaire et des propriétaire d'annulé le bail. Le notaire ma rendu l'intégralité de la somme mais par contre l'agent immobilier refuse de faire de même. Ma question est donc est ce possible de récupérer la totalité de la somme versé à l'agent sachant que le bail n'a pas été conclu et que l'agent immobilier n'a aucune copie du bail avec ma signature? Merci de vos réponse